

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JANVIER 2008

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Jeudi 24 Janvier 2008 à 19 heures à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, LEFEU, MME HAIE, M. LOQUET, MME KERMARREC, MME CHOTARD, MM BROU, GUIRLIN, MME LEGER, M. LEROY, M. ISABEL, MME JETHA, M HUBERT, M. JONOT

Etaient absents excusés : MME LEBOURG

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

1°/ Situation financière

Michel LETHUILLIER donne connaissance de l'état des dépenses et recettes, qui sont conformes aux prévisions budgétaires, pour les 4 budgets de la commune. Il fait remarquer que grâce à un autofinancement de 540 000 €, on a pu procéder au paiement de toutes les factures relatives à la construction de l'Espace Hugo, sans avoir recours à un emprunt, sachant que le solde de fin d'exercice s'élève à 10 464.80 € et que le montant des subventions à recevoir est de 600 000 € environ.

D. 2374

DEPENSES

INVEST. AVANT

VOTE BP 2008

2°/ Dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2008

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération pour les dépenses d'investissement 2008 engagées avant le vote du budget 2008 de la commune.

En conséquence, le Conseil Municipal s'engage à inscrire en investissement au budget Commune 2008 les dépenses suivantes :

Article	Fournisseur	Désignation	Montant TTC
2135	SMG/SAS PLUS	Télécommande rideau chauffant hall mairie	132.76
2135	MAUBRY	Travaux s/ bâtiments communaux	1 442.55
2135	MAUBRY	Travaux s/ bâtiments communaux	1 075.10
21538	GEDIA	Branchements gaz La Poste	2 987.56
21578	SEMIO	Panneaux balises	541.30
2184	IKEA	Mobilier bureau	896.76
2184	POLYEQUIPEMENTS	Mobilier Espace Hugo	18 956.36
2184	LC CUISINES	Mobilier Espace Hugo	2 180.61
2188	DOUBLET	Petit matériel Espace Hugo	736.74
2188	L T E	Petit matériel Espace Hugo	570.80
2188	LC CUISINES	Fourneaux Espace Hugo	2 280.77
		TOTAL	31 801.31

Soit un montant total de dépenses de 31 801.31 € qui seront inscrites au Budget Investissement 2008 de la Commune. Adopté à l'unanimité.

D.2375

**DEPENSES INV.
AVANT VOTE
BUDGET EAU
2008**

3°/ Dépenses d'investissement avant budget primitif Eau 2008

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération pour les dépenses d'investissement 2008 engagées avant le vote du budget 2008 de la commune. En conséquence, le Conseil Municipal s'engage à inscrire en investissement au budget Eau 2008 les dépenses suivantes :

Article	Fournisseur	Désignation	Montant TTC
23158	MAHARAUX	Adductions eau	6 120.17
		TOTAL	6 120.17

Soit un montant total de dépenses de 6 120.17 € qui sera inscrit au Budget Eau 2008 – Section Investissement de la Commune. Adopté à l'unanimité.

D.2375/1

**DEMANDE
SUBVENTION
DGE**

4°/ Demande de subvention DGE

M. le Maire donne connaissance au conseil de la circulaire n° 2007-12-003 relative à la Dotation Globale d'Equiperment des communes pour 2008. Après délibération le conseil municipal adopte le principe de demande de cette subvention pour des projets à définir ultérieurement, notamment la clôture du stade, les trottoirs rue de Marsauceux, l'aménagement de voirie au Petit Cherisy, RD 116, etc... Adopté à l'unanimité.

D.2376

**TARIFS
BROCANTE**

5°/ Tarifs brocante

M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour la 27^{ème} foire à la brocante des samedi 22 et dimanche 23 mars 2008. Il est proposé de reconduire les mêmes tarifs que l'an dernier, à savoir :

- **prix des emplacements** pour les brocanteurs / ou antiquaires exposants :

- * En **extérieur** **100 €** pour les 2 jours
 50 € pour 1 journée ou ½ stand
- * En **intérieur** **160 €** pour les 2 jours
 80 € pour 1 journée ou ½ stand

- **prix d'entrée** **2 €**

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité

D.2377

**TAUX AGENCE
DE BASSIN**

6°/ Taux Agence de Bassin

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, notifiant les nouveaux taux de redevance pour 2008, à savoir :
- taux de redevance de pollution domestique : 0,3213 €/m3 (applicable à tout le volume facturé)
- taux de redevance pour modernisation de réseau de collecte : 0,2770 €/m3 (applicable au volume soumis à la redevance d'assainissement).
Après délibération, ces taux sont adoptés à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D.2378

**CREATION
REGIE
BROCANTE**

1°/ Création régie brocante

Le Maire de CHERISY,
VU le décret 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ; et notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 66 850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 03/09/2001 portant adoption de la valeur en Euros de certains montants exprimés en francs, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07/02/2008

DECIDE

Article premier - il est institué une régie de recettes auprès du service "**BROCANTE**" de la commune de CHERISY.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de CHERISY.

Article 3 – La régie fonctionne **du 22 Mars au 19 Avril 2008**

Article 4 – La régie encaisse les produits suivants : redevances de la brocante (droits d'entrée + droits de place exposants).

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°/ Numéraire

2°/ Chèques

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets en ce qui concerne les droits d'entrée "visiteurs" et de quittances à souches pour les exposants.

Article 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros).

Article 7 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au terme de la régie soit le 20 avril 2007

Les chèques sont remis au comptable au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 8 - Le régisseur verse auprès du maire de Cherisy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au terme de la régie soit le 19/04/2008.

Article 9 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 – Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12 - Le Maire et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
Adopté à l'unanimité.

D.2379

INSTITUTION

PVR

2°/ Institution P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332.6.1, L 332.11.1 et L 332.11.2, Considérant que les articles susvisés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

Considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts des travaux assimilés à la création d'une nouvelle voie publique réalisée pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ,

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux, définie aux articles L332.11.1 et L332.11.2 du Code de l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

D.2380

SICA ANET

MODIF STATUTS

3°/ SICA ANET – Modification de statuts suite au retrait de la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre

Le 10 décembre 2007, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet a décidé de la modification de ses statuts suite au retrait de la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre.

Cette modification n'a pas d'incidence patrimoniale.

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif du service Enfance Jeunesse et Famille du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet pour 2006, soit 273 523,04 Euros est transféré à la Communauté de Communes du Val d'Eure et Vesgre.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte le rapport qui précède et les statuts joints en annexe.

4° / Convention SICAE ELY – Poste ZA les Forts

Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal du retour du service du cadastre de Dreux, de la convention entre la SICAE ELY et la commune pour la création d'un poste électrique Z.A. Les Forts. Pour information.

III- QUESTIONS DIVERSES

1° / Devis pour rideau de scène pour Espace Hugo

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal plusieurs devis et échantillons du rideau de scène qui équipera l'Espace Hugo. Les membres du conseil choisissent le coloris. D'autres devis sont en attente, notamment en ce qui concerne la motorisation du système d'ouverture. Pour info.

TOUR DU TAPIS

Christian BOUCHER

↳ Rappelle la grève des enseignants ce jour jeudi 24 janvier. Auparavant un service d'accueil était assuré par la commune. Aujourd'hui deux solutions sont possibles : ou c'est la CCLVD qui l'assure dans le cadre de sa compétence "Enfance - Jeunesse" ou bien la commune le met en place en signant une convention avec l'Etat. Le but est de rendre service aux parents et éviter que certains enfants restent tout seuls chez eux. Michel LETHUILLIER propose d'adopter le principe de la convention avec l'Etat ou bien d'assurer l'accueil des enfants au coup par coup. La question sera à l'ordre du jour de la prochaine commission scolaire.

Bruno LOQUET

↳ Informe que le bulletin municipal est terminé et qu'il sera livré lundi prochain 28 janvier.
↳ Rappelle à M. le Maire la demande d'Elodie Maisons pour l'achat de matériel qui resterait sur la commune.
↳ Rappelle que l'Association St Pierre présente sa pièce de théâtre les 2 et 3 Février prochains ; les recettes iront à une association de recherche en cardiologie.

Danièle LEGER

↳ Signale problèmes d'éclairage public rue du Tilleul et rue d'Anet.

Jean-Paul LEROY

↳ Signale trous dans la chaussée rue Victor Hugo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30